

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	IMPACT® Herbicide	
Autres moyens d'identification		
Numéro de la FDS	323	
Numéro d'enregistrement du produit	28141	
Synonymes	Topramezone SC Herbicide	
Usage recommandé	Herbicide. Pour postlevée contre les mauvaises herbes dans tous les types de champs de maïs, pop-corn et le maïs de semence.	
Restrictions d'utilisation	Garder hors de la portée des enfants.	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	AMVAC Chemical Corporation	
Adresse	4685 MacArthur Court Suite 1200 Newport Beach, CA 92660	
Téléphone	AMVAC Chemical Corp	949-260-1200
	AMVAC Chemical Corp	949-260-6270(FAX)
Site Web	www.amvac.com	
Courriel	CustServ@amvac.com	
Numéro de téléphone d'urgence	Médical	888-681-4261
	CHEMTREC® (USA+Canada)	800-424-9300
	Usage du produit	888-462-6822
	CHEMTREC® (Hors des États-Unis)	+1-703-527-3887
Fournisseur	Non disponible.	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention	
Mention de danger	Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Très toxique pour les organismes aquatiques.	
Conseil de prudence		
Prévention	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le rejet dans l'environnement.	

Intervention	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient (conformément à la réglementation pertinente). Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Il s'agit d'un pesticide homologué au Canada en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité (FDS) conformes au SGH et pour les étiquettes des produits chimiques autres que les pesticides. Les informations sur les dangers exigées sur l'étiquette du pesticide sont reproduites dans la section 15. L'étiquette du pesticide comprend également d'autres informations importantes, y compris des instructions d'utilisation.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Topramezone		210631-68-8	29.7% (336 g/L)

Autres composants

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
INGRÉDIENTS INERTES		néant	70.3

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Non disponible.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Siphon la majorité du liquide dans des fûts pour une utilisation ou d'élimination, selon les circonstances. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Précautions relatives à l'environnement Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Contacter les autorités locales en cas de déversements dans les égouts ou le milieu aquatique.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités ATTENTION Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés Ventilation générale normalement adéquate. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.

Autre

Éviter tout contact avec la peau. Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Porter un équipement de protection contre les produits chimiques qui est plus particulièrement recommandé par le fabricant. Porter un vêtement de protection approprié. Une chemise à manches longues et un pantalon ou une combinaison, des bas et des chaussures fermées sont requis.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

Non disponible.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide.

Forme	Suspension concentrée.
Couleur	Gris à beige opaque
Odeur	Faible odeur
Seuil olfactif	Non disponible
pH	3 - 3.5 (1% dispersion @ 20 C)
Point de fusion et point de congélation	-4 °C (24.8 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	1 Comme pour l'eau
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Égale à une évaporation de l'eau.
Densité de vapeur	Comme l'eau
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Dispersible
Solubilité (solvants)	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	1.52 (a.i.)
Température d'auto-inflammation	371 °C (700 °F) estimation
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Masse volumique apparente	9.43 lb/gal
Densité	1.03 g/cm ³ estimation
Pourcentage de matières volatiles	70 %
Densité	1.13 @ 20°C

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. Ce produit peut émettre des vapeurs et fumées dangereuses contenant du chlorure d'hydrogène, des oxydes de carbone et des composés organiques non identifiés s'il est chauffé à l'excès ou brûlé. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME en présence de telles conditions.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.
-------------------	-----------------------------------------------------------

Contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Topramezone (CAS 210631-68-8)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 5.4 mg/l
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Effets sur la reproduction dans le wee de rat vu dans les deux parents et les enfants avec NOAEL établie à 0,4 mg/kg/jour.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Danger par aspiration La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves	
Topramezone (CAS 210631-68-8)			
Aquatique			
Algues	CE50	Pseudokirchneriella subcapitata	67.7 mg/l, 96 hr
Autre	CE50	Lemna gibba (fronds)	0.125 mg/l, 7 Jours
Crustacés	CE50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 48 hr
Poisson	CL50	Oncorhynchus mykiss	> 100 mg/l, 96 hr concentration nominale

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Topramezone

1.52

Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Contrat avec une entreprise d'élimination licenciée par la Loi sur l'élimination et le nettoyage. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Doit être incinéré dans une installation d'incinération agréée qui possède un permis délivré par les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Éliminer le contenu/récipient (conformément à la réglementation pertinente). Lorsque votre propre installation de traitement des eaux usées n'est pas disponible, recueillir tous les déchets et les transférer à un professionnel de gestion de déchets industriels avec un manifeste pour déchets industriels.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). Éviter le rejet dans les cours d'eau ou sur le sol. Rebut des contenants et résidus conformément à tous les règlements applicables.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport**TMD**

Numéro ONU	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
Classe de danger relative au transport	
Classe	9
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	III
Dangers environnementaux	Non disponible.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Non disponible.

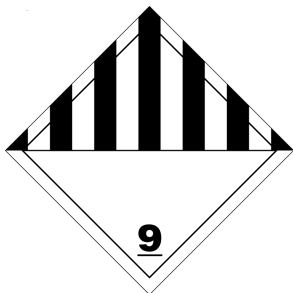
IATA

UN number	UN3082
UN proper shipping name	Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Topramezone 29.7%)
Transport hazard class(es)	
Class	9
Subsidiary risk	-
Label(s)	9
Packing group	III
Environmental hazards	No.
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

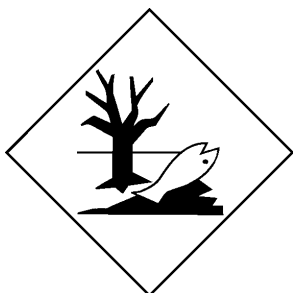
IMDG

UN number	UN3082
UN proper shipping name	Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Topramezone 29.7%), MARINE POLLUTANT
Transport hazard class(es)	
Class	9
Subsidiary risk	-

Label(s)	9
Packing group	III
Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
EmS	Not available.
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Non déterminé(e).
IATA; IMDG; TMD	



Polluant marin



Informations générales

Ce produit est non réglementé lorsqu'ils sont expédiés par la route, le rail ou air dans l'emballage non-vcac (capacité maximale de 400 kg (880 lbs) ou moins). Lors de l'expédition par bateau ou dans un emballage en vrac ce produit est réglementé selon les données présentées. Polluant marin réglementé par l'IMDG.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

RÉGLEMENTATION CANADIENNE: Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires du Canada. Le non-respect du mode d'emploi figurant sur l'étiquette constitue une infraction aux lois canadiennes. Lire et suivre toutes les directives de l'étiquette. Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPC et la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

PCP: 28141

Garder hors de portée des enfants.
Attention, contient le soja allergène.

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Symboles requis:
Aucun(e) connu(e).

Il existe des exigences environnementales spécifiques au Canada pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire indiquées sur l'étiquette.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Les personnes de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit selon la directive UE 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail. Règlement (CE) no 453/2010 modifiant le Règlement (CE) no 1907/2006 relativement à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des substances chimiques (REACH). Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/EEC et 1999/45/CE, et modifiant le Règlement (CE) no 1907/2006.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication

07-Avril-2016

Date de la révision

02-Novembre-2020

Version n°

3.0

Références

ACGIH

ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition

EPA : Base de données AQUIRE

HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

NLM : Base de données de substances dangereuses

ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimique

Avis de non-responsabilité

Les informations sont fournies à l'utilisateur à titre indicatif. À la connaissance d'AMVAC, les informations contenues dans les présentes sont exactes à la date actuelle ; il incombe toutefois à l'utilisateur de déterminer si elles conviennent à ses objectifs. Il est conseillé à l'utilisateur de ne pas interpréter ces informations comme étant absolument complètes, car des informations supplémentaires peuvent se révéler nécessaires ou désirables lorsque des conditions ou des circonstances particulières, exceptionnelles ou variables existent (par exemple des combinaisons avec d'autres matériaux), ou en raison des réglementations en vigueur. Il n'est donné aucune garantie, expresse ou implicite, concernant la qualité marchande de ce produit ou son adaptation à un objectif particulier ou autre, en ce qui concerne les informations contenues dans les présentes.

AMVAC Chemical Corporation ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.

©2020 AMVAC Chemical Corporation. Tous droits réservés. AMVAC et le logo AMVAC Logo sont des marques de commerce d'AMVAC Chemical Corporation.

Impact est une marque commerciale appartenant à AMVAC Chemical Corporation.

Chemtrec est une marque de commerce de l' American Chemistry Council, Inc.

**Informations relatives à la
révision**

Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu
entièrement.